

Décision n°DEC_23_162

Objet : Convention relative à l'autorisation d'occupation temporaire de la cave coopérative - Salon du tatouage 2023

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2221-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la Commune est propriétaire de l'ancienne cave coopérative de Pérols, relevant de son domaine privé ;

Considérant la volonté communale d'organiser le salon du tatouage 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : La convention est signée avec les entreprises suivantes :

- MAGENTATOUAGES, Mme SOULAT Marion - MAGENTA LN, 11 Place Notre Dame du Mont - 13006 Marseille
- BIGOWAZHERE, M. GAREINO Florian - Quartier Devançon -13790 Peynier
- CEDRIC DERODOT, Pireausplein 57 - 1019 NM - Amsterdam Noord-Holland
- ONE MORE TATTOO, M. BODA Steven - 42 Grande rue - 34470 Pérols
- IGNAR, M. CAUSSE Samuel - 79 rue de Combecalde -12100 Millau
- PEPITTTA, Mme WESTERCAMMP Anna - 10 rue Venture - 13001 Marseille
- KM4.ME, Mme LUKASOVA Eva - 5 rue d'Aubagne - 13001 Marseille
- INOCENT KIDD, M. SETTIMO Alexandre - 13 rue Corcomaire - 30000 Nîmes
- AGATHE TATTOO, Mme MACHAIN Agathe - 5 rue des Acacias - 91130 Ris Orangis
- JUST POKE IT, M. JOURNES Julien - 2A rue Crudère - 13006 Marseille
- TIREDKID, M. FRANGIER Billy - 68 rue de la Loubière - 13001 Marseille
- PRIZM BREWING, M. TOCHON Brice - 280 rue de la Marbrerie - 34740 Vendargues
- OLD UP VINTAGE, M. PATRARCA Remy - 10 rue Droite - 30140 Anduze
- CHEZ JEANNOT, M. JEANNOT Alex - 38 rue de la République - 30220 Aigues-Mortes
- LA GRAULENNE, M. MONTMEAT Laurent - 6 rue de l'Ancien Stade - 30240 Grau du Roi
- SAVANE FRANCAISE, M. DASILVA Stefano - 19 rue Boussairolles - 34000 Montpellier
- 443, M.TUCCINARDI Morgan - 443 foodtruck - 30220 Aigues-Mortes
- LA STRADA, Mme DINH Alexandra - 12 avenue des Levades - 34470 Pérols

Article 2 : La période d'utilisation est la suivante :

Du vendredi 08 septembre 2023 à 18h00 et prendra fin le dimanche 10 septembre 2023 à 20h00.

Article 3 : L'utilisation du site est effectuée au tarif de 50,00 € le stand/food truck par jour, soit un montant total de 150,00 € pour trois jours par preneur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification à l'intéressé et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal et dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Comptable public.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Pérols, le 8 septembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

